

## Tarif acheminement

Applicable aux installations électriques de toute nature sur notre réseau de distribution.

La consommation est enregistrée par un compteur.

**Le timbre** est compté pour les tarifs suivants pour les installations à basse tension à :

Les prix ci-dessous s'entendent en CHF et hors TVA (7.7%)

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvahr
<b>Simple</b>	0.1150			
<b>Double</b>	0.1255	0.0730		
<b>Pro A</b>	0.0790	0.0470	5.750	* 0.025
<b>Pro B</b>	0.0575	0.0365	10.450	* 0.025

**Le timbre** pour les installations alimentées en moyenne tension

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvahr
<b>MT</b>	0.0335	0.0210	5.550	* 0.025

\* Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVAh = kiloVolts-Ampères réactifs heure) égal à 50 % de la consommation d'énergie active (kWh = kiloWattheures).

Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à 2,5 cts le kVAh (hors taxes).

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de CHF 6.- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

*Les tarifs s'entendent en CHF et TVA non comprise.*

*La location des compteurs est comprise.*

*Validité du 01.01.23 au 31.12.23 ainsi que limité à notre réseau de distribution.*

*Ces tarifs s'appliquent pour les clients existants*

*Selon conditions générales en vigueur*

*Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes*